

Procès-verbal de la 11^e rencontre du conseil d'administration, tenue par courriel vers le 31 mars 2022, où tous les administrateurs ont voté.

1.0 Répartition des réserves pour l'année financière 2021-2022

Suite à la rencontre tenue le 31 mars 2021 où étaient présents : Jean-Pierre Corneault, Michel Arcand et Andrée Saint-Georges.

Considérant que les sommes liées à la subvention au fonctionnement ont été versées à la mi-mars 2022, le ministère de la Culture et des Communications a autorisé la mise en place de réserves en vue de réalisation de projets. Cela fait en sorte que le surplus de l'année est estimé à $\pm 145\ 000$ \$. Ainsi, le président, le trésorier et la secrétaire corporative ont travaillé à une répartition de réserve à inscrire au bilan.

La première proposition est de laisser pour surplus accumulé un maximum de **5 000 \$**

La seconde proposition consiste à créer 3 réserves :

- **1 500 \$** : pour les Grands prix de 2022 puisque l'argent de deux députées au montant de 1 500 \$ a été versé il y a quelques jours seulement.
- **30 000 \$** : pour constituer un fonds de dotation qui pourrait être arrimé avec Mécénat Placement Culture.
- **$\pm 110\ 000$ \$** (soit la différence): pour le développement de projet. Ce montant peut varier en fonction des résultats officiellement identifiés aux états financiers au 31 mars 2022.

Il est proposé et unanimement résolu de proposer les réserves telle que proposées par le comité mandaté à cet effet.

Jean-Pierre Corneault

Président

Andrée Saint-Georges

Secrétaire corporative

